Le mariage forcé en France

20/11/2011 à 13h45

Les mariages forcés sont en recul en France. Un recul qui concerne, selon une enquête de l'Ined et l'Insee datant de juin dernier, toutes les femmes françaises: immigrées, filles d'immigrées, et "femmes de la population majoritaire" […]

Tandis que les femmes immigrées mariées de force l'étaient avant leur migration, près de la moitié des filles d'immigrées en France sont contraintes au mariage car elles tombent enceintes ou entretiennent une relation hors mariage. Leurs parents les poussent alors au mariage pour "régulariser la situation".

Tendance à la baisse donc, mais ne demandez pas de chiffres! On ne dispose d'aucunes données fiables permettant d'évaluer le nombre de mariages forcés en France.

Et pourtant, certains s'y sont essayés. Le chiffre de 70 000 unions contraintes a régulièrement circulé dans les médias et le monde associatif, repris opportunément par certains politiques en quête de stigmatisation. Cette estimation isolée, erronée car fondée sur des calculs grossiers, témoigne de l'absence, ou presque, d'études statistiques nationales […]

Plus étrange encore : **le mariage forcé ne figure pas dans le code pénal français. Autrement dit, il n'est pas une infraction.** Pour saisir la justice, la victime doit donc invoquer les violences subies et non pas son mariage, voire le viol entre époux, puni d'une peine de 20 ans de réclusion criminelle (art. 222-24 du code pénal) […]

myeurop.info